

## Résumé

Les études épidémiologiques tendant à démontrer l'existence d'une relation de cause à effet entre l'exposition à des polluants environnementaux spécifiques et des conséquences négatives pour la santé des enfants se sont multipliées, notamment en rapport avec la pollution de l'air. Le grand nombre de lois et de règlements adoptés pour protéger la santé des enfants témoigne des préoccupations au sujet des risques que font peser les pressions environnementales sur la santé des plus jeunes.

Pourquoi les décideurs se soucient-ils de la valeur attribuée par les individus à la réduction des risques de mortalité chez les enfants ?

- Tout d'abord, parce qu'il existe des éléments indiquant que les enfants sont particulièrement vulnérables à certains risques environnementaux.
- Ensuite, parce que la santé des enfants peut être considérée comme un bien public, en ce sens que leur bonne santé a des retombées positives pour les parents et pour la collectivité dans son ensemble.
- Enfin, parce que si l'intérêt des enfants est généralement défendu par les parents (et les autres personnes qui en ont la garde), dans les pays de l'OCDE, les responsables de l'élaboration des politiques ont toujours joué un rôle particulier dans la protection de cet intérêt.

Toutefois, dans le passé, l'efficacité économique des politiques environnementales a le plus souvent été évaluée sur la base d'estimations de la valeur d'une vie statistique (VVS) qui concernaient les populations adultes (provenant, par exemple, d'études portant sur le rapport entre le niveau de risque et le taux de salaire). Si les individus n'ont pas les mêmes préférences en matière de réduction des risques selon qu'il s'agit d'enfants ou d'adultes, l'utilisation de ces valeurs pourrait entraîner une mauvaise répartition des ressources et des efforts des pouvoirs publics, avec éventuellement le risque que l'on n'accorde pas l'attention voulue aux vulnérabilités particulières des enfants.

Étant donné l'importance de cette problématique, l'OCDE a organisé en septembre 2003 un atelier, au cours duquel des chercheurs à la pointe dans ce domaine ont présenté leurs travaux (OCDE, 2006). Les participants se sont toutefois largement accordés à reconnaître un besoin criant de nouvelles études. Pour combler cette lacune, l'OCDE a coordonné un projet de recherche

financé par le 6<sup>e</sup> programme-cadre de la Commission européenne, qui a fait intervenir des équipes de chercheurs d'Italie, du Royaume-Uni et de la République tchèque.

Le projet avait pour but de produire des estimations de la valeur attribuée à la réduction de risques présentant les trois grandes caractéristiques suivantes :

- ils sont de nature *environnementale*,
- ils touchent *les enfants*, et
- ils comportent une probabilité non négligeable d'entraîner le *décès*.

Chacune de ces caractéristiques pose au chercheur des difficultés particulières, et leur association ne fait qu'accroître la difficulté. Dans ces conditions, deux années de travail ont été consacrées par les équipes de recherche au développement de l'enquête, avec un grand nombre de discussions de groupes de réflexion, d'entretiens individuels et d'études pilotes.

Sur la base des indications fournies par ces travaux, deux instruments d'enquête innovants ont été mis au point et utilisés pour interroger près de 6 000 personnes dans les trois pays. L'objectif était d'obtenir des estimations de la VVS pour les enfants et (à des fins de comparaison) pour les adultes. Il s'agissait aussi d'évaluer les effets exercés sur la VVS par un grand nombre de caractéristiques des risques (contexte, latence...), de facteurs démographiques et économiques (revenu, sexe...) et d'attributs des interventions (privées ou publiques, par exemple).

L'analyse des données confirme (de façon conditionnelle) l'existence d'une « prime à l'enfant », ce qui est conforme aux résultats des études antérieures. Toutefois, dans le cadre d'une analyse conjointe, cette prime est au mieux modeste : en Italie, la VVS d'un adulte (4.0 millions EUR) ne diffère pas statistiquement de celle d'un enfant (4.6 millions EUR), tandis qu'en République tchèque, l'écart est d'environ 30 % entre les VVS (19.2 millions CZK contre 24.5 millions CZK). En revanche, la conclusion n'est pas la même lorsqu'on compare la VVS d'un enfant et celle d'un adulte pour différentes causes de décès : si, en cas de décès par cancer, les deux ne sont pas statistiquement différentes, en cas de décès imputable à d'autres causes, la VVS d'un enfant est supérieure à celle d'un adulte d'environ 40 % en Italie et de près de 60 % en République tchèque.

En outre, l'application d'un autre instrument d'enquête, utilisant une « méthode de chaînage », a dégagé des éléments solides qui attestent de l'existence d'une « prime à l'enfant » dans le cadre de la VVS au Royaume-Uni et en République tchèque (prime de respectivement 122 % et 64 %). Si l'on examine les arbitrages directs entre la réduction des risques pour les enfants

et pour les adultes, tout porte à croire là encore que la valeur attribuée à la réduction des risques pour les premiers fait l'objet d'une prime, avec des valeurs supérieures de 50 à 100 %.

Ces résultats soulignent la nécessité de prendre en compte, dans la définition des politiques environnementales, le fait que la collectivité n'a pas les mêmes préférences en matière de risques selon qu'il s'agit d'enfants ou d'adultes. Cet aspect sera sans doute particulièrement important dans le contexte d'interventions publiques qui affectent spécialement les enfants du fait de leur nature ou de leur champ d'application (lutte contre les pesticides sur les terrains scolaires, par exemple) ou en raison de la vulnérabilité particulière des enfants au risque concerné (présence de plomb dans l'eau potable, par exemple). Dans de telles situations, il est probable que l'utilisation de valeurs spécifiques pour les enfants sera particulièrement utile pour assurer une allocation efficace des ressources et des efforts des pouvoirs publics.

Cependant, il convient de garder à l'esprit que l'estimation de la VVS des « adultes » obtenue dans l'étude VERHI provient d'un échantillon composé uniquement de parents. Par conséquent, la VVS pour tous les adultes (personnes de plus de 18 ans) pourrait être différente de celle de l'étude, de sorte que la « prime à l'enfant » estimée pourrait également être différente.

En conclusion, le projet VERHI a permis de constituer un large corpus de données sur les conditions dans lesquelles la VVS des enfants est susceptible de s'écarter le plus de celle des adultes. Par exemple, s'il est vrai que le contexte a son importance, le rôle qu'il joue n'est pas le même dans le cas des enfants et dans celui des adultes. Les variations observées d'un contexte à l'autre sont moins marquées pour les enfants que pour les adultes. En outre, les interventions privées et les programmes publics ne sont pas évalués de la même façon, certains éléments tendant à montrer que les seconds se voient attribuer une valeur plus élevée en relation avec les enfants qu'avec les adultes. Il importera d'étudier ces aspects dans le cadre des travaux futurs pour contribuer à l'efficacité des processus d'élaboration des politiques.



Extrait de :

## Valuation of Environment-Related Health Risks for Children

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264038042-en>

### Merci de citer ce chapitre comme suit :

Alberini, Anna, *et al.* (2012), « Résumé », dans *Valuation of Environment-Related Health Risks for Children*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264048805-3-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).